

Compte-rendu de la CLE du SAGE Thouet
Le 03/03/2023 au Pôle Environnement de l'Agglo2B - Bressuire

▪ **Personnes présentes :**

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Olivier CUBAUD, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, Président de la CLE du SAGE Thouet

Éric MOUSSERION, Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, 1^{er} Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet

Armelle CASSIN, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

Pascal OLIVIER, Communauté de communes Val de Gâtine

Philippe ALBERT, Communauté de communes Parthenay Gâtine

Gérard GIRET, Commune de Boussais

Jean-François MOREAU, Commune de Bressuire

Michel PONCHANT, PNR Loire-Anjou-Touraine

Dominique RÉGNIER, Syndicat du Val de Loire

Patrice THOMAS, Syndicat d'Eau du Val du Thouet

Bruno BILLEROT, SPL des Eaux du Cébron

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Christian BARBIER, représentant de la Chambre Régionale d'Agriculture Pays de la Loire

Michel LANGEVIN, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine-et-Loire

Marc GARNIER, représentant de la Fédération du Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Patrick MACHET, représentant de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Anne-Marie ROUSSEAU, représentante de l'Association Poitou-Charentes Nature

Elodine PATRIER, représentante de l'Association des Irrigants Aquanide

Boris LUSTGARTEN, représentant de l'Association des Amis des Moulins des Deux-Sèvres, Bocage Vendéen, Gâtine

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

Rémi ROUILLAT, représentant de la DREAL Nouvelle-Aquitaine

Alain CLOCHARD, représentant de l'OFB Nouvelle-Aquitaine

Géraldine LEMARCHANT, représentante de la DDT de la Vienne

Philippe GUILBAUD, représentant de la DDT du Maine-et-Loire

Lionel CHARTIER, représentant de la DDT des Deux-Sèvres

▪ **Personnes excusées avec mandat :**

Brigitte BONNISSEAU, représentante du Syndicat des Forestiers privés des Deux-Sèvres donne pouvoir à Boris LUSTGARTEN

Jean THARRAULT, représentant de l'Association Sauvegarde de l'Anjou donne pouvoir à Anne-Marie ROUSSEAU

Pierre ORY, Préfet du Maine-et-Loire donne pouvoir à Philippe GUILBAUD

Florence BARRE, représentante de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne donne pouvoir à Géraldine LEMARCHANT

Laure LETESSIER, représentante de la DREAL Pays de la Loire donne pouvoir à Rémi ROUILLAT

Jean-Louis HERAUD, représentant de la DDETSPP des Deux-Sèvres donne pouvoir à Lionel CHARTIER

▪ **Autres participants :**

Vanina SECHET, Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouaret

Marie-Christine CHAPALAN, Association des Amis des Moulins des Deux-Sèvres, Bocage Vendéen, Gâtine

Christophe BORDES, Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Damien POIRET, Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Pascal QUENIOT, PNR Loire-Anjou-Touraine

Yassine ENNABO, Chargé de mission HMUC SAGE Thouet

Jocelyn ADAM, Technicien SAGE Thouet

Pierre PÉAUD, animateur SAGE Thouet

▪ **Personnes excusées :**

Bruno LEFEBVRE, Communauté de Communes du Pays Loudunais, 2nd Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet

Emmanuel CHARRE, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

André MARTIN, Conseil Régional des Pays de la Loire

Jocelyne MARTIN, Conseil Départemental du Maine-et-Loire

Jean-Louis LEDEUX, Conseil Départemental de la Vienne

Dominique SECHET, Communauté d'Agglomération du Choletais

Édouard RENAUD, Syndicat Eaux de Vienne SIVEER

Paul PAULY-CALLOT, représentant de l'UFC « Que Choisir » des Deux-Sèvres

Denis AMBROIS, représentant du Comité Départemental de Canoë-Kayak du Maine-et-Loire

Jean-Marie GIRIER, Préfet de la Vienne

Sitina MZE MOGNE, représentant de l'ARS Nouvelle-Aquitaine

M. CUBAUD accueille les participants et les remercie d'être présents à cette nouvelle séance de la CLE du SAGE Thouet. Il présente l'ordre du jour à savoir :

1. **Validation du compte rendu de la CLE du 8 novembre 2022**
2. **Organisation et modalités de l'enquête publique du SAGE Thouet**
3. **Avis demande OUGC TTA – report de la date d'atteinte des volumes prélevables**
4. **Validation du rapport d'activité de la CLE 2022**
5. **Information : Bilan intermédiaire CT milieux aquatiques du Thouaret**
6. **Information : Lancement étude HMUC Thouet**
7. **Informations et Questions diverses**

La présentation projetée en séance est jointe au présent compte rendu.

1. Validation du compte rendu de la CLE du 8 novembre 2022

M. CUBAUD propose de valider le compte-rendu de la CLE du 8 novembre 2022. Pour rappel, lors de cette séance avaient été validées les modifications à apporter au projet de SAGE pour sa mise en enquête publique. Le bilan intermédiaire du programme Re-Ressources du Cébron avait été également présenté.

Il est précisé que le projet de compte rendu a été adressé aux membres de la CLE par mail en amont de la séance. M. CUBAUD consulte les membres de la CLE pour validation de ce document ; **le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres présents ou représentés, sans modification (29 votants - Pour : 29 / Contre : 0 / Abstention : 0).**

2. Organisation et modalités de l'enquête publique du SAGE Thouet

Les membres de la CLE sont informés que l'arrêté interpréfectoral portant ouverture d'une enquête publique relative au projet de SAGE a été signé le 8 février 2023.

Les modalités d'organisation de l'enquête, qui se déroulera du 20 mars au 20 avril, sont présentées (cf. présentation).

Suite à la période d'enquête d'un mois, la commission d'enquête transmettra le 27 avril le PV de synthèse reprenant les observations émises par le public. Un délai de 15 jours sera alors donné pour apporter des réponses aux observations. Suite à ces réponses, la commission d'enquête émettra son rapport et ses conclusions motivées au plus tard le 21 mai.

Comme discuté avec le Bureau de la CLE, il est proposé de réunir le Bureau début mai, au cours du délai de 15 jours, pour une séance de travail sur l'analyse des observations émises et la validation des réponses à apporter. La CLE quant à elle se réunira au cours du mois de juin pour valider la version finale du SAGE en intégrant les éventuelles modifications en réponses aux conclusions de l'enquête publique.

M. CUBAUD informe les membres de la CLE avoir rencontré la commission d'enquête pour échanger sur cette organisation. Il ajoute que la Préfecture 79 a adressé à l'ensemble des mairies du bassin le dossier d'enquête. Il précise que les communes sont invitées à donner un avis sur le projet de SAGE bien qu'elles aient déjà été consultées au cours de la phase de consultation des personnes publiques associées.

Suite à une remarque de M. MOREAU, les communes qui le souhaitent peuvent solliciter la cellule d'animation du SAGE pour avoir un support de présentation synthétique du SAGE.

En réponse à M. GIRET, il est également indiqué que les Communautés d'Agglomération et les Communautés de communes peuvent également redonner un avis sur le projet de SAGE à cette étape.

Les membres de la CLE n'expriment pas d'observations particulières quant à l'organisation proposée dans le cadre de cette enquête.

3. Avis demande OUGC TTA – report de la date d’atteinte des volumes prélevables

La CLE a été sollicitée pour émettre un avis sur la demande faite par l’OUGC Thouet-Thouaret-Argenton (TTA) concernant le report de la date d’atteinte des volumes prélevables fixée dans le cadre de l’Autorisation Unique de Prélèvements (AUP) délivrée à l’OUGC.

Au travers cette demande, l’OUGC TTA indique être dans l’incapacité de respecter l’échéance d’atteinte des volumes prélevables fixée dans l’AUP au 31 mars 2023 et demande un report de cet objectif pour 2026. L’OUGC s’engageant à renforcer l’accompagnement collectif des irrigants pour l’atteinte des volumes prélevables en finalisant l’expertise des plans d’eau et forages, et en poursuivant ses missions d’attribution de volumes conformément à l’AUP.

Les éléments transmis pour cette demande d’avis ont été envoyés aux membres de la CLE en documents préparatoires de la séance et sont présentés pour échanges.

M. CUBAUD indique que ce dossier a également fait l’objet d’un point à l’ordre du jour du Bureau de la CLE du 21 février. Les remarques émises par le Bureau de la CLE sur ce dossier sont également présentées, à savoir :

- Manque de précisions sur les moyens mis en place par l’OUGC pour réaliser les expertises des plans d’eau et forages (78 plans d’eau + 9 forages restent encore à expertiser selon l’OUGC) et pour développer l’accompagnement collectif des irrigants.
- Manque de précision sur les actions d’économies d’eau mises en place par l’OUGC depuis 2016 afin de tendre vers le respect des volumes prélevables et particulièrement le respect des volumes printaniers et estivaux.
- Besoin d’avoir un programme d’actions et un calendrier de travail plus précis quant aux engagements pris par l’OUGC.
- Demande d’avoir des bilans annuels sur l’avancement des expertises et des actions mises en place.
- Demande d’un partage des informations avec la CLE et un retour sur les expertises « plans d’eau » déjà réalisées (Informations nécessaires pour l’étude HMUC).

À la suite de cette présentation, les membres de la CLE sont invités à réagir sur ce dossier.

M. PONCHANT informe que le PNR Loire-Anjou-Touraine est également sollicité pour donner un avis sur ce dossier. Il indique partager les observations émises par le Bureau et rappelle l’importance d’agir rapidement au vu des enjeux du bassin. Il note que les expertises « plans d’eau » réalisées par la DDT seront à présent à la charge de l’OUGC et souhaite des garanties quant à leur réalisation le plus rapidement possible.

M. BORDES exprime la position de la Fédération de pêche 79 en indiquant partager les interrogations du Bureau et souhaite que les expertises se fassent rapidement tout en engageant le travail de déconnexion des plans d’eau. Il précise que la Fédération ne comprend pas la demande de report et rappelle l’objectif de réduction des prélèvements globaux.

M. GARNIER indique que la Fédération de pêche 49 est en accord avec la Fédération 79.

M. ALBERT exprime son accord avec les observations du Bureau. Il rappelle l'importance du partage des informations pour l'étude HMUC. Il ajoute avoir conscience de la difficulté des expertises des plans d'eau.

M. CHARTIER confirme la complexité de l'expertise des plans d'eau. Si ces expertises ont été engagées par la DDT 79, il rappelle que l'AUP demande qu'elles soient faites par l'OUGC. Il ajoute que ces travaux nécessitent des moyens importants pour un travail de terrain conséquent. S'il est primordial que ces expertises se poursuivent, il indique que la DDT sera présente pour accompagner l'OUGC mais ne fera plus le travail de terrain.

M. GUILBAUD complète en précisant que la DDT 49 sera également là pour accompagner l'OUGC mais ne fera pas le travail de terrain.

M^{me} ROUSSEAU rappelle que la DDT 79 avait présenté à la CLE en octobre 2019 la stratégie plans d'eau (plans d'eau irrigation / bassin Cébron). Elle regrette qu'aucun retour n'ait été fait à la CLE sur les premières expertises alors que cela avait été demandé. Elle souligne que la situation quantitative est extrêmement tendue et demande que l'OUGC réalise rapidement les expertises et les engagements pris. Elle ajoute que les services de l'État et l'Agence de l'eau doivent s'assurer du respect de la méthode d'expertise, des engagements de l'OUGC et que des retours soient faits régulièrement à la CLE.

M. LUSTGARTEN partage l'avis et l'inquiétude de M^{me} ROUSSEAU. Il insiste sur la responsabilité de l'État à contrôler les engagements de l'OUGC et la qualité des expertises.

M. OLIVIER complète en ajoutant qu'il est important de s'assurer des moyens mis en place par l'OUGC (moyens humains, financiers, appel à un prestataire, ...).

Plusieurs personnes expriment le souhait de demander que les expertises soient réalisées dans un délai de 2 ans, selon la méthode validée par l'État, au vu des enjeux du territoire. Il semble important que l'OUGC s'engage à mettre les moyens le plus rapidement possible afin de tendre vers le respect des volumes prélevables.

En synthèse, M. CUBAUD propose à la CLE d'émettre un avis réservé sur cette demande et de demander à l'OUGC de :

- Préciser les moyens humains et financiers mis en œuvre pour réaliser les expertises des plans d'eau et des forages ainsi que pour l'accompagnement collectif des irrigants dans l'objectif du respect des volumes prélevables.
- Réaliser les expertises des plans d'eau et forages dans un délai de 2 ans afin de respecter les volumes prélevables le plus tôt possible.
- Préciser le programme d'actions et le calendrier de travail permettant de respecter les engagements pris.
- Faire un retour à la CLE sur les actions mises en place par l'OUGC depuis 2016 pour tendre vers le respect des volumes prélevables et particulièrement le respect des volumes printaniers et estivaux.
- Présenter à la CLE chaque année un bilan sur l'avancement des engagements et sur les expertises réalisées.

De plus, la CLE souhaite solliciter les services de l'État afin qu'une présentation sur les expertises plans d'eau réalisées depuis 2019 soit faite à la CLE et rappelle l'importance de la transmission de ces données pour les travaux HMUC.

Cette proposition est acceptée par la CLE. Un courrier sera adressé à la DDT 79 sollicitant l'avis de la CLE et copie à l'OUGC.

Enfin il est rappelé que le bassin du Thouet est également concerné par l'OUGC de la Dive du Nord. La CLE exprime le souhait que l'ADIV (OUGC de la Dive) puisse également faire un retour annuel à la CLE quant à la mise en œuvre de cet OUGC.

4. Validation du rapport d'activité de la CLE 2022

Le rapport d'activité de la CLE est un document demandé par le comité de bassin Loire-Bretagne afin d'avoir une vision annuelle des différents travaux de la CLE. Il est également transmis aux Préfets des Deux-Sèvres, de la Vienne, du Maine-et-Loire et au Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, ainsi qu'aux financeurs du SAGE et aux collectivités du bassin et sera téléchargeable sur le site internet du SAGE.

Le projet du rapport d'activité 2022 a été envoyé avant la séance avec les documents préparatoires de la CLE. Pierre PÉAUD présente ensuite les éléments principaux du document (cf. présentation).

Après la présentation des différents dossiers portés à la connaissance de la CLE en 2022, M^{me} ROUSSEAU souhaite savoir si un retour est fait au SAGE par les services instructeurs pour informer des suites données aux avis exprimés. Il est répondu que ce n'est pas le cas actuellement.

M. CUBAUD propose aux membres de la CLE de valider le rapport d'activité 2022 ; **le rapport d'activité 2022 de la CLE du SAGE Thouet est validé à l'unanimité des membres présents ou représentés (Votants : 29 - Pour : 29 / Contre : 0 / Abstention : 0).**

5. Information : Bilan intermédiaire CT milieux aquatiques du Thouaret

Le programme d'actions milieux aquatiques 2020-2025 du Thouaret porté par le Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouaret (SIBT) arrive au terme des 3 premières années. Pour mémoire, la CLE avait émis un avis favorable, en janvier 2020, sur la stratégie, la feuille de route et la programmation des actions.

Afin de faire un point d'étape sur ce programme, Vanina SECHET, technicienne de rivière du SIBT, présente à la CLE le bilan mi-parcours. Elle rappelle en premier lieu les éléments de la stratégie territoriale, le bilan technique des actions et les éléments financiers. Elle présente dans un second temps les orientations et les actions prévues pour le CT 2023-2025 (cf. présentation).

Suite à cette présentation et à la transmission du rapport présentant le bilan mi-parcours envoyé en document préparatoire de la séance, les membres de la CLE sont invités à faire part de leurs observations sur ces éléments.

Au vu de la présentation des éléments financiers, M. OLIVIER regrette le retrait du Conseil Départemental 79 dans le financement des actions portées dans le cadre du CT milieux aquatiques.

M. ALBERT informe la CLE qu'au travers le plan résilience, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne va revoir à la hausse ses taux d'aides pour les actions sur la continuité écologique et sur les zones humides.

M. GIRET, Président du Syndicat du Thouaret rappelle l'importance de la concertation et des échanges nécessaires avec les riverains pour voir aboutir les projets. Il ajoute que les actions à venir se porteront sur les affluents du Thouaret après plusieurs années consacrées au cours d'eau principal.

M^{me} ROUSSEAU note l'étude « diagnostic » réalisée par le SIBT sur les affluents du Thouaret et insiste sur l'importance du partage de ces informations avec les partenaires et les services de l'État.

Il est précisé que ce diagnostic a eu pour but d'identifier les dégradations et pressions pouvant s'exercer sur les cours d'eau et milieux aquatiques et pour lesquelles le SIBT peut porter des actions d'entretien et de restauration.

6. Information : Lancement étude HMUC Thouet

Les membres de la CLE sont informés du recrutement de Yassine ENNABO en tant que chargé de mission HMUC au sein de la cellule d'animation du SAGE. En poste depuis le 23 janvier, il est en charge du suivi des travaux HMUC.

L'étude HMUC quant à elle est engagée depuis le 9 janvier 2023. Les bureaux d'études ANTEA et Rive ont été mandatés pour accompagner la CLE.

Une phase de récolte de données est actuellement en cours, ainsi un certain nombre d'acteurs ont été ou seront contactés par les prestataires.

Comme souhaité par la CLE, un comité technique sera mis en place pour suivre ces travaux en plus du Bureau de la CLE et de la CLE. La composition du comité technique est présentée pour avis. Les premières réunions auront lieu une fois la récolte des données suffisamment avancée.

M. ALBERT rappelle l'importance de cette étude et des évolutions qui suivront sur les volumes prélevables entre autres. Il en profite pour revenir sur l'article de presse paru il y a peu et faisant mention d'un projet de « mini-barrage » aux abords du Cébron. Il précise que les annonces qu'il a fait dans les journaux, en tant que Président de la SPL des eaux du Cébron, font suite à une réflexion de ses membres et ne sont pas personnelles. Il ajoute que cet article soulève les inquiétudes des syndicats AEP au vu de l'année écoulée et qu'une rencontre avec le Département 79 et la Préfecture a eu lieu pour alerter de la situation critique rencontrée en 2022.

M^{me} REGNIER insiste sur le fait que les échanges sont pour l'heure au stade de la réflexion et rappelle que les syndicats AEP ont dû collectivement revoir leur fonctionnement en 2022 avec par exemple des prélèvements plus importants en Loire pour le SVL. Elle ajoute que sur une année « normale » 40 à 50 Mm³ passe par le Cébron d'où la réflexion pour voir si du stockage supplémentaire serait possible.

M. ALBERT ajoute que le protocole de gestion du barrage du Cébron ne permet pas de remplir la retenue n'importe quand. Ce protocole mis en place pour répondre au risque d'inondations de St Loup a été revu pour permettre un stockage plus important plus tôt dans l'année.

M. CUBAUD insiste sur la prudence à avoir et l'importance d'une réflexion collective sur le sujet. Il rappelle que la CLE réunit tous les acteurs du territoire et que la mise en œuvre du SAGE, la réalisation de l'étude HMUC sont des outils qui doivent être considérés. Il conclut en s'interrogeant sur l'année écoulée, à savoir si la situation hydrologique de 2022 correspond à une année anormale ou si ça ne deviendrait pas une « nouvelle normalité ».

7. Informations et questions diverses

Il est rappelé que 2 dossiers sont actuellement portés à la connaissance de la CLE, à savoir :

- Projet de régularisation de plans d'eau sur la commune de Secondigny, lieu-dit La Coltière.
- Projet de régularisation d'un forage domestique en forage d'irrigation sur la commune de Borcq-sur-Airvault.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. CUBAUD remercie les membres de la CLE et lève la séance.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



- CLE -

3 mars 2023



Ordre du jour

1. **Validation du compte rendu de la CLE du 8 novembre 2022**
2. Organisation et modalités enquête publique SAGE Thouet
3. Avis demande OUGC TTA – report atteinte volumes prélevables
4. Validation rapport activité CLE 2022
5. Information : Bilan intermédiaire CT milieux aquatiques Thouaret
6. Information : Lancement étude HMUC Thouet
7. Informations et questions diverses

Validation compte rendu de la CLE du 8 novembre 2022

Chaque séance de la CLE fait l'objet d'un compte rendu.

Le projet de compte rendu est transmis par mail aux membres de la CLE pour avis, la version finale est soumise à validation lors de la séance suivante.

Validation compte rendu CLE du 8 novembre 2022 à Mauzé-Thouarsais

Rappel ordre du jour de la séance :

- Validation du compte rendu de la CLE du 28 septembre 2022
- Validation des modifications du projet de SAGE
- Information sur la suite de la démarche d'approbation du SAGE
- Information sur l'avancement du programme Re-Resources du Cébron
- Informations et questions diverses

Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la CLE du 8 novembre 2022
2. **Organisation et modalités enquête publique SAGE Thouet**
3. Avis demande OUGC TTA – report atteinte volumes prélevables
4. Validation rapport activité CLE 2022
5. Information : Bilan intermédiaire CT milieux aquatiques Thouaret
6. Information : Lancement étude HMUC Thouet
7. Informations et questions diverses



Arrêté interpréfectoral portant ouverture d'une enquête publique relative au projet de SAGE Thouet signé en date du 8 février 2023.

Modalités définies par Préfecture :

- Durée de l'enquête du lundi 20 mars au jeudi 20 avril 2023 (32 jours consécutifs)
- Commission d'enquête :
 - Président : M. Christian CHEVALIER
 - Membres titulaires : Mme Catherine GUENSER et M. Bernard CHAUVINEAU

- Permanences de la Commission d'enquête :

- Siège de l'enquête : Mairie de Bressuire

Mairies	Dates	Heures
BRESSUIRE	lundi 20 mars 2023	9h00 - 12h00
MAULEON	lundi 20 mars 2023	13h30 - 16h30
LOUDUN	mercredi 22 mars 2023	9h00 - 12h00
AIRVAULT	mercredi 22 mars 2023	14h30 - 17h30
CHANTELOUP-LES-BOIS	vendredi 24 mars 2023	9h00 - 12h00
MAULEON	vendredi 24 mars 2023	13h30 - 16h30
SAUMUR	mardi 28 mars 2023	9h00 - 12h00
THOUARS	mardi 28 mars 2023	14h00 - 17h00
MIREBEAU	mercredi 29 mars 2023	9h00 - 12h00
PARTHENAY	mercredi 29 mars 2023	14h30 - 17h30
LOUDUN	jeudi 6 avril 2023	9h00 - 12h00
MIREBEAU	jeudi 6 avril 2023	14h00 - 17h00
THOUARS	vendredi 7 avril 2023	9h00 - 12h00
SAUMUR	vendredi 7 avril 2023	14h30 - 17h30
AIRVAULT	mardi 11 avril 2023	9h00 - 12h00
PARTHENAY	mardi 11 avril 2023	14h00 - 17h00
CHANTELOUP-LES-BOIS	jeudi 20 avril 2023	9h00 - 12h00
BRESSUIRE	jeudi 20 avril 2023	14h30 - 17h30

Enquête publique SAGE Thouet

Modalités définies par Préfecture :

- Publicité :
 - Affichage : avis ouverture enquête publié dans toutes les mairies au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée (responsabilité des maires)
 - Presse : avis ouverture enquête publié dans journaux locaux 15 jours au moins avant l'ouverture et rappelé dans les huit premiers jours (responsabilité Préfète)
 - ❖ Deux-Sèvres : Nouvelle République et Courrier de l'Ouest
 - ❖ Maine-et-Loire : Ouest France et Courrier de l'Ouest
 - ❖ Vienne : Nouvelle République et Centre Presse
 - Internet : avis ouverture enquête consultable sur les sites internet de l'État (sites des Préfectures 79, 49 et 86)

En plus :

- Avis enquête panneau jaune : affichage SMVT, CASVL et 9 mairies
- Actualité site internet du SAGE



Modalités définies par Préfecture :

- Mise à disposition dossier enquête :
 - Format papier et numérique dans les 9 mairies accueillant permanences
 - Format numérique dans les mairies des communes du bassin
 - Format numérique sur les sites internet des services de l'État (79, 49 et 86)
 - Format papier et numérique sur RDV dans les Préfectures 79, 49 et 86

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier auprès de la Préfecture

Modalités définies par Préfecture :

- Déroulement de l'enquête :
 - Observations possibles :
 - ❖ Registre d'enquête dans les 9 mairies accueillant des permanences
 - ❖ Par voie postale
 - ❖ Par voie électronique (pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)
- Clôture enquête – rapport et conclusions :
 - Commission enquête rédige un rapport énonçant ses conclusions motivées
 - Avis de la commission transmis à la Préfète dans un délai de 30 jours
 - Le rapport et les conclusions de la commission seront à la disposition du public pendant 1 an (préfectures et mairies)

Échéances Bureau et CLE:

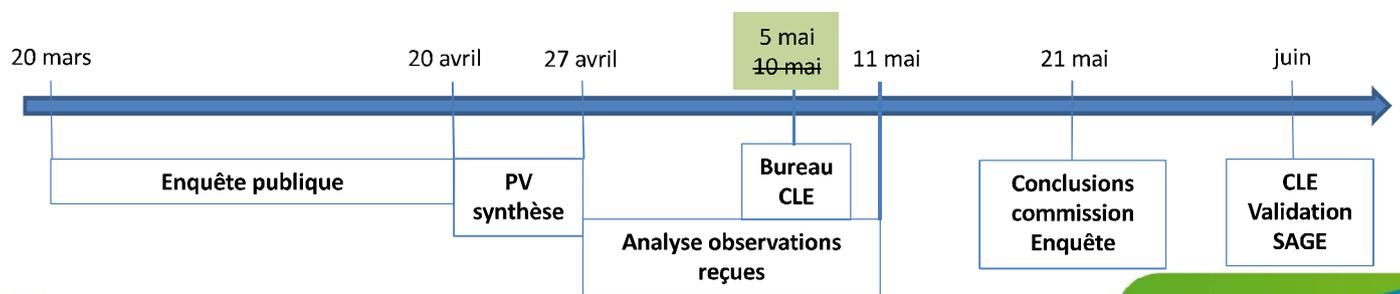
- Après enquête transmission sous 8 jours du PV de synthèse des observations émises (27/04)
- Délai de 15 jours pour répondre aux observations (27 avril – 11 mai)
- Commission enquête : Rapport et conclusions transmis au plus tard le 21/05



Délai 15 jours : analyse avec le Bureau d'études des observations
+ séance du Bureau CLE pour valider les propositions de réponses à apporter



Validation par la CLE de la version finale du SAGE suite aux conclusions motivées de la commission d'enquête



Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la CLE du 8 novembre 2022
2. Organisation et modalités enquête publique SAGE Thouet
3. **Avis demande OUGC TTA – report atteinte volumes prélevables**
4. Validation rapport activité CLE 2022
5. Information : Bilan intermédiaire CT milieux aquatiques Thouaret
6. Information : Lancement étude HMUC Thouet
7. Informations et questions diverses



Avis demande OUGC TTA – volumes prélevables

Courrier DDT 79 sollicitant l'avis de la CLE sur le dossier :

« *Demande Chambre d'agriculture Nouvelle-Aquitaine concernant la démarche d'évolution de la date d'atteinte des volumes prélevables, délivrée par arrêté préfectoral interdépartemental du 31 mars 2016 portant autorisation unique de prélèvements (AUP) du bassin Thouet-Thouaret-Argenton* »

Dossier transmis par mail à la CLE le 16 février

Cadre de la demande :

Autorisation Unique de Prélèvements (AUP) attribuée à l'OUGC TTA le 31/03/2016 pour 10 ans

AUP encadre tous les prélèvements d'irrigation > 1000m³

AUP autorise l'attribution des volumes suivants :

	Volumes hivernaux (m ³) 1 ^{er} décembre - 31 mars	Volumes étéage (m ³) 1 ^{er} avril - 31 octobre	Volumes « à expertiser »* (m ³)	TOTAL
Argenton	958 900	860 000	223 360	2 042 260
Thouet	4 447 200	1 788 200	877 350	7 112 750
Thouaret	533 200	175 000	41 000	749 200
TOTAL	5 939 300	2 823 200	1 141 710	9 904 210

Avis demande OUGC TTA – volumes prélevables

Volumes à expertiser = 1 141 710 m³

AUP : Échéance de réalisation des expertises fixée à 4 ans (31 mars 2020)

Possibilité d'intégrer des volumes supplémentaires en fonction de l'acquisition de connaissance dans volumes hivernaux ou à expertiser

Travaux devant permettre l'atteinte de l'équilibre quantitatif dans un délai de 7 ans (31 mars 2023)

	Volumes prélevables		TOTAL
	Printemps (m ³) 1 ^{er} avril – 30 juin	Été (m ³) 1 ^{er} juillet – 31 octobre	
Argenton	770 000	90 000	860 000
Thouet (79)	951 200	62 000	1 788 200
Thouet (49)	775 000		
Thouaret	175 000	0	175 000
TOTAL			2 823 200

Thouet 79 « printemps » = Thouet amont + Thouet réalimenté en 79

Avis demande OUGC TTA – volumes prélevables

Volumes attribués ces dernières années :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL VOLUME ATTRIBUE (m3)	11 914 319	12 231 930	12 729 668	13 006 455	13 131 414	12 887 990	9 823 884
Dont volume à expertiser (m3)	1 141 710	2 922 510	3 168 630	3 585 490	3 821 940	2 063 780	1 933 230

Expertises plans d'eau débutent en 2019 par DDT 79

À ce jour 110 plans d'eau expertisés :

- 65 plans d'eau classés hivernaux (déconnectés du milieu)
- 26 plans d'eau classés estivaux (connectés au milieu) dont 4 demandes d'expertise (PIGE) par les exploitants
- 19 plans d'eau nécessitent la poursuite de l'expertise

Reste 78 plans d'eau à expertiser + 9 forages en Maine-et-Loire

Remarque : Dans l'attente de l'expertise, les volumes sont considérés comme hivernaux

Avis demande OUGC TTA – volumes prélevables

Difficultés rencontrées mises en avant par l'OUGC :

- Le volume à expertiser a augmenté suite à l'ajout de plan d'eau portés à la connaissance de l'OUGC
 - Vol. à expertiser 2016 = 1 141 710 m3
 - Vol. à expertiser 2020 = 3 821 940 m3
 - Vol. à expertiser 2022 = 1 933 230 m3 (-> 69 ou 78 plans d'eau ?? et 9 forages)

En 2023, le recensement semble exhaustif mais l'analyse des volumes à expertiser n'est pas terminée

- Expertises et déconnexion de plans d'eau compliquée
- Année 2022 sèche qui a retardé les expertises

OUGC dans l'incapacité de respecter l'échéance d'atteinte des volumes prélevables dès 2023

Avis demande OUGC TTA – volumes prélevables

Demande d'un délai pour :

- Finir les expertises
- Travail de réflexion des irrigants du bassin pour respect des volumes « printemps-été »

Réflexion des irrigants sur leurs assolements et sur l'accompagnement dans leurs projets de déconnexion de plans d'eau

L'OUGC s'engage à renforcer l'accompagnement collectif des irrigants pour l'atteinte des VP en finalisant l'expertise des plans d'eau et forages et en poursuivant ses missions d'attributions de volumes conformément à l'AUP.

Demande de décaler la date d'atteinte des volumes prélevables à la date de la fin de l'AUP soit 2026

Demande la modification de l'arrêté relatif à l'AUP précisant l'atteinte des volumes prélevables pour un retour à l'équilibre.

Avis demande OUGC TTA – volumes prélevables

Bureau de la CLE le 21/02 :

- **Constat** : OUGC TTA est dans l'incapacité de respecter l'échéance d'atteinte des VP fixée dans l'AUP et demande un report à 2026.

S'engage à renforcer l'accompagnement collectif des irrigants pour l'atteinte de VP en finalisant les expertises des plans d'eau et forages et en poursuivant ses missions d'attribution des volumes conformément à l'AUP.

Remarques émises par le Bureau de la CLE :

- Nombre important de prélèvements restant à expertiser. Manque de précisions sur les moyens mis en place par l'OUGC pour réaliser ces expertises et pour l'accompagnement collectif.
- Besoin de précisions sur les actions d'économies d'eau mises en place par l'OUGC depuis 2016 afin de tendre vers le respect des volumes prélevables et particulièrement le respect des volumes printaniers et estivaux.

	Attribution PAR 2022			Volumes Prélevables (cible : 2023)		
	Printemps	Eté	Total étéage	Printemps	Eté	Total étéage
Argenton	124 572	403 166	527 738	770 000	90 000	860 000
Thouaret	50 400	112 510	162 910	175 000	0	175 000
Thouet 79	962 813	409 315	1 372 128	951 200	62 000	1 013 200
Thouet 49	702 155		702 155	775 000		775 000
TOTAL TTA	2 814 935			2 823 200		

Avis demande OUGC TTA – volumes prélevables

Remarques émises par le Bureau de la CLE :

- Quels programme d'actions précis et calendrier de travail seront mis en place par l'OUGC ?
- Demande d'avoir des bilans annuels sur l'avancement des expertises et des actions mises en place.
- Demande d'un partage des informations avec la CLE et un retour sur les expertises plans d'eau déjà réalisées.

Informations nécessaires pour l'étude HMUC

Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la CLE du 8 novembre 2022
2. Organisation et modalités enquête publique SAGE Thouet
3. Avis demande OUGC TTA – report atteinte volumes prélevables
4. **Validation rapport activité CLE 2022**
5. Information : Bilan intermédiaire CT milieux aquatiques Thouaret
6. Information : Lancement étude HMUC Thouet
7. Informations et questions diverses



- **Projet du rapport d'activité envoyé aux membres de la CLE le 22 février 2023**
- **Document demandé par le comité de bassin afin d'avoir une vision annuelle de l'état d'avancement des travaux de la CLE**
- **Également envoyé aux Préfets (Départements, bassin LB), aux collectivités et aux financeurs + téléchargeable sur le site internet du SAGE**
- **Trame du rapport :**
 - **Présentation du SAGE Thouet et rappel du contexte**
 - **Présentation des activités de la CLE et du Bureau de la CLE**
 - **Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation**
 - **Actions de communication 2022**
 - **Budget et financement de l'année 2022**
 - **Analyse – Bilan – Perspectives**
 - **Annexes**

Animation 2022

■ Activités de la CLE et du Bureau

Réunions	Nombre de participants par collège			Ordre du jour	Principales discussions, conclusions ou décisions
	Collectivités	Usagers	État		
Réunion du Bureau de la CLE du 19 janvier 2022	7/8	2/4	4/4	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rédaction du SAGE 2. Forum des élus 3. Information « Avis CLE projet programme Re-Sources captages du Centre-Ouest et de la Cadorie 	<ul style="list-style-type: none"> - Échanges et validation des propositions de modifications de rédaction du projet de SAGE souhaitées par la CLE - Préparation de la prochaine séance de la CLE
Séance de la CLE du 15 février 2022	16/32 + 7 mandats	9/16 + 3 mandats	5/14 + 5 mandats	<ol style="list-style-type: none"> 1. Validation du compte rendu de la CLE du 14 décembre 2021 2. Validation du projet de SAGE (PAGD, Règlement, Évaluation environnementale) 3. Avis motivé sur le projet du programme Re-Sources du Centre-Ouest et de la Cadorie (SECO) 4. Informations et questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Validation du projet de SAGE pour mise à la consultation des personnes publiques associées - Avis favorable sur le projet de programme 2022-2027 du Centre-Ouest et de la Cadorie porté par le SECO
Séance de la CLE du 22 juin 2022	9/32 + 1 mandat	8/16 + 1 mandat	6/14 + 4 mandats	<ol style="list-style-type: none"> 1. Validation du compte rendu de la CLE du 15 février 2022 2. Avis sur le projet de programme d'actions de la ZPAAC des Lutineaux 3. Validation du rapport d'activité 2021 de la CLE 4. Point sur l'avancement de la procédure de consultation du SAGE 5. Information « étude HMUC » (Appel à manifestation d'intérêt) 6. Informations et questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Avis favorable avec réserves sur le projet d'arrêté définissant le programme d'actions de la ZPAAC des Lutineaux - Validation du rapport d'activité 2021 de la CLE

■ Activités de la CLE et du Bureau

Réunion du Bureau de la CLE du 3 août 2022	4/8	2/4	3/4	<ol style="list-style-type: none"> 1. Étude HMUC : objet, calendrier, méthode, cahier des charges, ... 2. Consultation SAGE : synthèse des retours 3. Gouvernance SAGE : portage de SAGE 4. Préparation prochaine séance de la CLE 5. Informations et questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail sur le cahier des charges de l'étude HMUC du Thouet - Synthèse des retours émis lors de la consultation du projet de SAGE - Point sur les derniers échanges du dossier gouvernance du bassin
Séance de la CLE du 28 septembre 2022	13/32 + 1 mandat	8/16	7/14 + 4 mandats	<ol style="list-style-type: none"> 1. Validation du compte rendu de la CLE du 22 juin 2022 2. Validation du cahier des charges de l'étude HMUC Thouet 3. Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission HMUC 4. Procédure d'approbation du SAGE : info étape 5. Information portage du SAGE en phase de mise en œuvre 6. Informations et questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Validation de la démarche HMUC Thouet (Étude + chargé de mission) - Validation du cahier des charges de l'étude HMUC

■ Activités de la CLE et du Bureau

Réunion du Bureau de la CLE du 5 octobre 2022	5/8	3/4	2/4	<ol style="list-style-type: none"> 1. Synthèse des avis de la consultation des personnes publiques associées 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyses des avis reçus au cours de la consultation et propositions d'ajustements du projet de SAGE à soumettre à la CLE
Séance de la CLE du 8 novembre 2022	11/32 + 11 mandats	11/16 + 1 mandat	6/14 + 6 mandats	<ol style="list-style-type: none"> 1. Validation du compte rendu de la CLE du 28 septembre 2022 2. Validation des modifications du projet de SAGE 3. Information sur la suite de la démarche d'approbation du SAGE 4. Information sur l'avancement du programme Re-Sources du Cébron 5. Informations et questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Validation des modifications à apporter au projet de SAGE pour mise en enquête publique - Point sur l'avancement du programme Re-Sources du Cébron

Les comptes rendus et les diaporamas présentés lors de ces réunions sont téléchargeables sur le site internet du SAGE Thouet : <http://www.sagethouet.fr/documentation.html>



Animation 2022

Poursuite de l'élaboration SAGE : Validation du projet de SAGE et phases d'approbation

Poursuite des travaux de rédaction du SAGE

Projet de SAGE validé par la CLE le 15 février 2022

Consultation des personnes publiques associées du 7 mars au 7 juillet

Analyse des avis reçus

Modifications actées par la CLE et validation du projet de SAGE modifié le 8 novembre 2022

Sollicitation de M^{me} la Préfète des Deux-Sèvres en décembre 2022 pour l'organisation de l'enquête publique.

Dossiers portés à la connaissance de la CLE

Liste des dossiers portés à la connaissance de la CLE en 2022 :

- **7 février 2022** : « DIG – Projet de restauration de la continuité écologique de l'Argent et du ruisseau de Buzenet sur la commune de Nueil-les-Aubières » transmis par la DDT des Deux-Sèvres.
- **4 avril 2022** : « Projet de Programme d'Actions de prévention des Inondations (PAPI) des Vals d'Authion et de la Loire » transmis par la DREAL des Pays de la Loire.
- **4 avril 2022** : « Projet d'exploitation d'une sablière sur la commune de Loretz-d'Argenton » transmis par la DREAL Nouvelle-Aquitaine.
- **4 mai 2022** : « Régularisation d'un plan d'eau situé au lieu-dit La Bartière sur la commune de Secondigny » transmis par la DDT 79
- **5 mai 2022** : « Projet d'aménagement foncier –Lutineaux » transmis par le Département des Deux-Sèvres
- **7 juin 2022** : « Projet d'arrêté définissant le programme d'actions de la ZPAAC des Lutineaux » transmis par la DDT79
- **10 octobre 2022** : « Projet d'exploitation d'une carrière au lieu-dit Le Clos Melon sur la commune de Doué-en-Anjou » transmis par la Préfecture 49
- **4 novembre 2022** : « Projet de régularisation et extension de la ZAE Alphaparc sur la commune de Bressuire » transmis par la DDT 79

[Dossiers transmis par mail aux membres de la CLE et listés sur le site internet du SAGE](#)

Avis sur les projets de contrats territoriaux

Avis motivé de la CLE sur les projets de CT :

15 février 2022 : Avis favorable sur le projet de programme pollutions diffuses 2022-2027 (Re-Sources) des BAC du Centre-Ouest et de la Cadorie porté par le Syndicat des Eaux du Centre-Ouest

Bilan mi-parcours du programme d'actions du CT du bassin du Cébron porté par la SPL des eaux du Cébron

Feuille de route de la CLE du SAGE Thouet

- Vision du programme de travail de la CLE sur 6 ans
- **CLE du 10 octobre 2019** : Validation de la feuille de route de la CLE
- Document à actualiser (mise en œuvre SAGE)

Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation

- Étude « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » (HMUC) Thouet
Appel à Manifestation d'Intérêt, validation de la méthodologie et du cahier des charges
- Suivi des inventaires « zones humides »
Inventaires sur le territoire de l'Agglomération de Saumur (une dizaine de réunions)
- Suivi des Contrats Territoriaux
- Suivi des Schémas départementaux « Eau »
- Suivi des subventions accordées pour l'élaboration du SAGE
- + liste non exhaustive des réunions suivies par la cellule d'animation

Communication 2022

- Lettre d'information du SAGE Thouet : distribuée aux collectivités du bassin, CLE
- Actualisation site internet du SAGE : www.sagethouet.fr

Observatoire du bassin du Thouet : www.sagethouet.fr/observatoire-du-bassin.html

Faciliter l'accès à l'information sur la qualité des eaux superficielles du bassin

Partenariat EPTB Sèvre Nantaise



Budget et financement 2022

- Les dépenses 2022 s'élèvent à **126 983,78 €**

Compte administratif 2022 du SAGE annexé au rapport d'activité (comité syndical SMVT du 21/02/2023)

Les dépenses principales :

- Animation = 86 212,17 € (charges de personnel / 1,94 ETP)
- Communication = 1 356,00 €
- Étude = 24 132,00 €

Analyse - bilan - perspectives

- Bilan 2022 :
 - Poursuite élaboration du SAGE (rédaction PAGD, Règlement, Eval. enviro)
Phase d'approbation / projet SAGE validé pour mise en enquête publique
- Perspectives 2023 :
 - Enquête publique en début d'année / Validation SAGE par la CLE mi-2023
 - 2nd semestre 2023 : mise en œuvre du SAGE
 - Étude HMUC engagée en janvier 2023 + chargé de mission HMUC
 - Développement des outils de communication sensibilisation (mise en œuvre)
 - Mise à jour feuille de route de la CLE



Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 8 novembre 2022
2. Organisation et modalités enquête publique SAGE Thouet
3. Avis demande OUGC TTA – report atteinte volumes prélevables
4. Validation rapport activité CLE 2022
5. **Information : Bilan intermédiaire CT milieux aquatiques Thouaret**
6. Information : Lancement étude HMUC Thouet
7. Informations et questions diverses



Commission Locale de l'Eau
SAGE THOUET
Le vendredi 3 mars 2023



Bilan à mi-parcours du CT du Thouaret

- Présentation du bilan technique et financier du CT 2020-2022
- Présentation du CT 2023-2025

La stratégie territoriale : quelques éléments de rappels

Le bassin versant du Thouaret

Le Thouaret et ses affluents appartiennent à la **masse d'eau** « cours d'eau FRGR0442 ». Le bon état écologique doit être atteint en 2027.

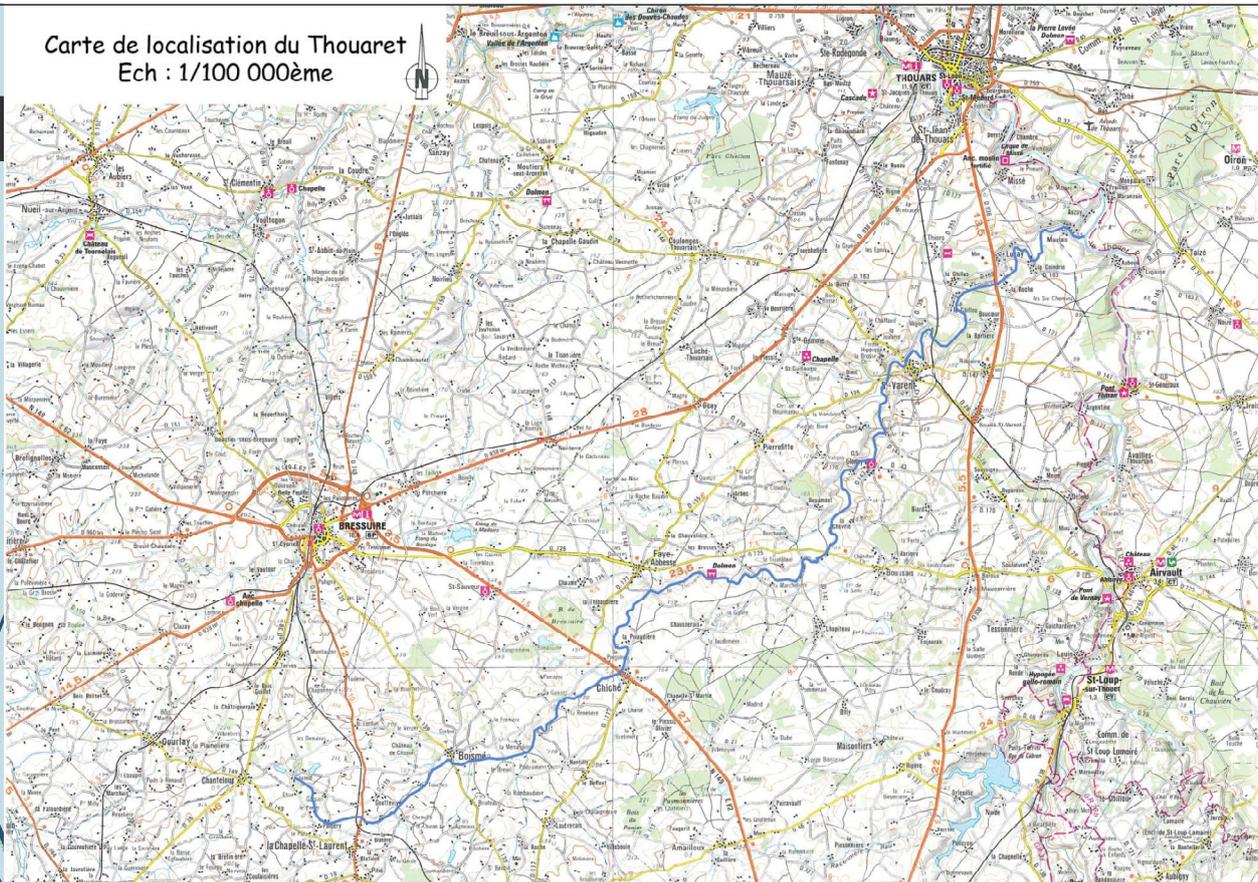
D'une **longueur de 55,7 km** pour un **bassin versant de 318 km²**, le Thouaret est un **affluent du Thouet**. Il traverse 10 communes (Chanteloup, La Chapelle St-Laurent, Boismé, Chiché, Faye l'Abbesse, Boussais, Glénay, Saint-Varent, Luzay, Plaine-et-Vallées (Maulais). Le Thouaret possède de nombreux affluents.

Le Thouaret s'écoule principalement dans le pays du Bocage avec des terrains plutôt imperméables, les ruissellements sont importants et le réseau hydrographique est dense.

La plaine en aval de Saint-Varent offre un paysage plus ouvert avec ses vastes étendues plus plates interrompues à l'occasion par des vallons secs.



Carte de localisation du Thouaret
Ech : 1/100 000ème



La stratégie territoriale : quelques éléments de rappels

Le bassin versant du Thouaret

Le Syndicat du Thouaret a été créé en **1986**. **Deux programmes d'actions** ont été effectués : CRE 2007-2011 puis un CTMA 2014-2018.

Le Thouaret est classé en **ZAP** (Zone d'Action Prioritaire) **Anguille** sur son tronçon aval : du Moulin d'Encrué sur la commune de Glénay jusqu'à la confluence avec le Thouet.

L'approbation du **SAGE Thouet** par arrêté inter-préfectoral est espérée au cours de l'année 2023.

La stratégie territoriale : quelques éléments de rappels

Les enjeux et objectifs

Voici les trois enjeux principaux identifiés sur le territoire du Thouaret :

- L'enjeu « **quantité de la ressource en eau** »
- L'enjeu « **qualité des eaux** »
- L'enjeu « **milieux aquatiques** »



La stratégie territoriale : quelques éléments de rappels

Les enjeux et objectifs

La préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides est ainsi l'enjeu majeur avec de plusieurs objectifs :

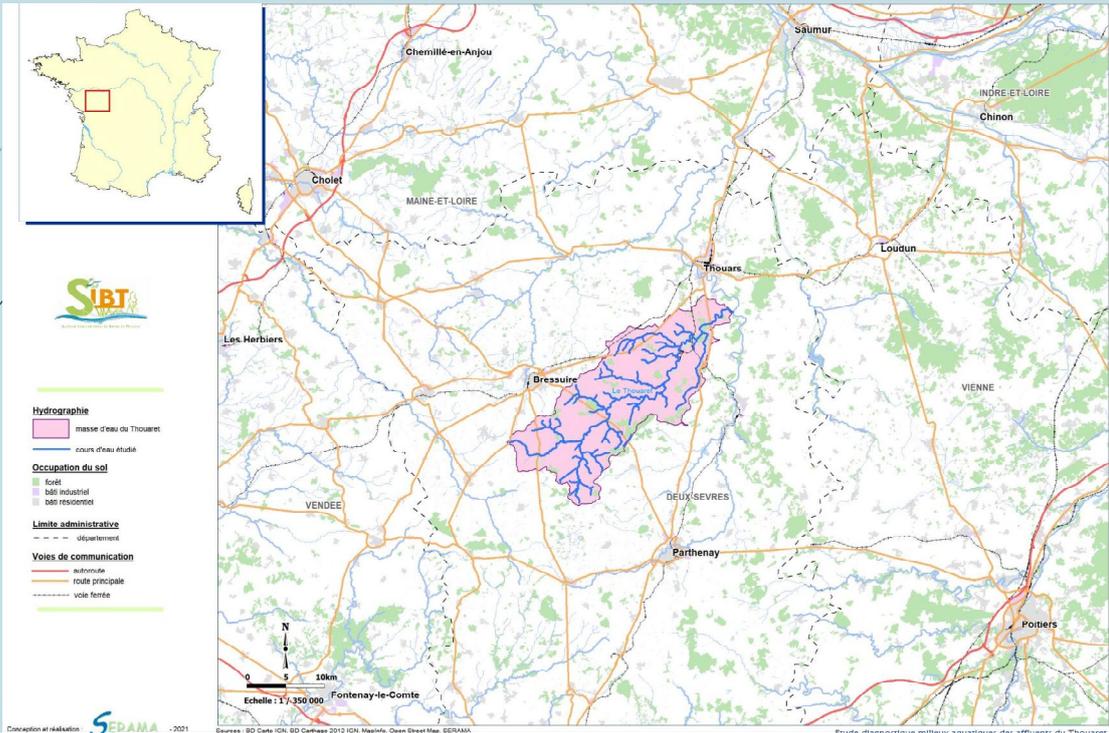
- Restaurer la continuité écologique et l'hydromorphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités (objectif 7),
- Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau et terres d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux (objectif 9). Le Syndicat du Thouaret se donne d'ailleurs la possibilité d'acquiescer des plans d'eau sur les têtes de bassin dans l'objectif de les effacer et de restaurer à la fois le cours d'eau et les zones humides annexes.
- Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires (objectif 10),
- Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides (objectif 11).

Ces enjeux et objectifs sont en accord avec les recommandations du SDAGE Loire-Bretagne. Ils sont intégrés à la stratégie du SAGE Thouet.

La stratégie territoriale : quelques éléments de rappels

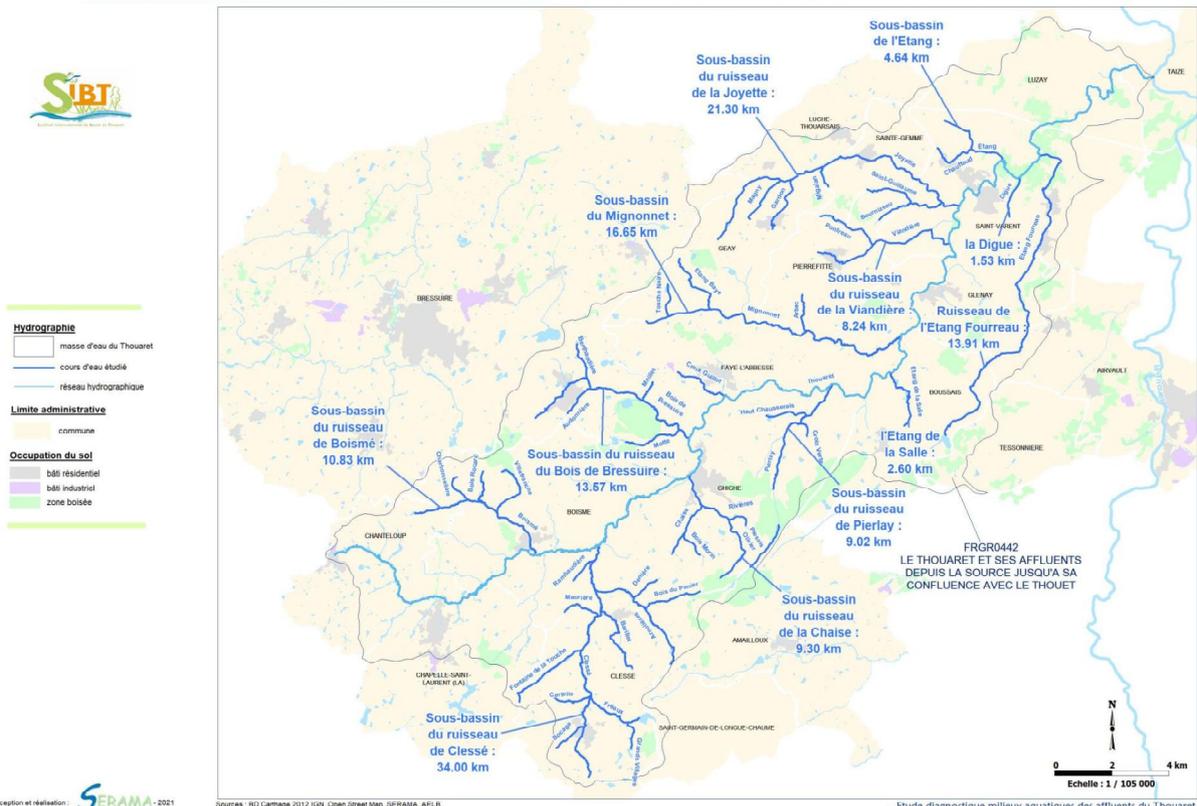


Cartographies du territoire



PRÉSENTATION DE LA ZONE D'ÉTUDE

2



Le bilan technique des actions

Compartiments continuité et ligne d'eau

Le compartiment « CONTINUE » du REH (Réseau d'Evaluation des Habitats) est le plus dégradé des 6, ainsi, le programme d'action était ambitieux et devait intervenir sur plusieurs secteurs du Thouaret :

- Les ouvrages de la partie aval en priorité de manière à pouvoir restaurer les connexions biologiques avec le Thouet.
- Les ouvrages problématiques présents entre deux secteurs de transparence migratoire et sédimentaire.
- Les ouvrages ne disposant pas d'existence légale doivent faire l'objet de démarches prioritaires.
- Actions au niveau de la tête du bassin versant du Thouaret avec ses « petits ouvrages » perturbant la continuité piscicole.

Année programme	Année réalisée	Travaux / Etudes
2020	2021	Effacement du Gué du Peu à Luzay
2020	2021/2022	Etude préalable à l'aménagement de l'ouvrage hydraulique de Maulais à Plaine-et-Vallées
Action pas programmée	2021	Restauration du Gué du Chillou à St-Varent
2021	2021	Effacement de l'ouvrage de Châtillon sur les communes de Boussais et Faye l'Abbesse
2021	Report 2023	Circulation piscicole petits ouvrages sur les communes
Action pas programmée	2022	Reprise radier Chantegros à Chiché
2022	Non réalisé	Restauration de la continuité écologique au niveau des ouvrages de Parnay et du Pont Roman (Luzay)
2023	2022	Travaux d'aménagement de l'ouvrage de Maulais à Plaine-et-Vallées

Le bilan technique des actions

Compartiments continuité et ligne d'eau

Les travaux ont ainsi permis de supprimer un ouvrage infranchissable d'une hauteur de 50 cm au Gué du Peu de Luzay et de rétablir la circulation piscicole au niveau de l'ouvrage de Maulais (d'une hauteur d'environ 1 mètre) ; dernier ouvrage avant la confluence avec le Thouet.



Ouvrage du Pont de Châtillon. Avant et après travaux

Aménagement de l'ouvrage de Maulais. Plaine-et-Vallées



Le bilan technique des actions

Compartiment lit mineur

Année programme	Année réalisée	Travaux / Etudes
2020	Non réalisé	Forfait gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE).
2020	2021	Restauration morphologique R2 sur 565 ml à Luzay, suite à la suppression du Gué du Peu.
2021	Non réalisé	Restauration morphologique R2 sur 140 ml au niveau du Gât à Chanteloup et la Chapelle-Saint-Laurent.
2021	2023	Restauration morphologique R2 VOIRE R3 sur 336 ml au Libeau sur la commune de Chanteloup. En cours de discussion avec les riverains.
2021	Non réalisé	Restauration morphologique R3 sur 390 ml en aval de l'ouvrage de prise d'eau du bief du Moulin de Chenully sur les communes de la Chapelle-Saint-Laurent et Boismé.
2021	Non réalisé	Forfait gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE).
2022	2022	Forfait gestion des EEE. Arrachage de la Jussie : environ 3 000 kg en 3 jours à 2 personnes avec embarcation et exportation sur Maulais.

Le bilan technique des actions

Compartiment lit mineur

Suite à la suppression de l'ouvrage du Gué du Peu d'une hauteur infranchissable de 50 cm, 565 ml du Thouaret ont été restaurés d'un point de vue hydromorphologie afin de lui rendre un gabarit plus naturel et plus fonctionnel.



Le bilan technique des actions

Compartiments annexes et lit majeur

Année programme	Année réalisée	Travaux
Pas programmée	2022	Terrassement frayère Rochette à Faye l'Abbesse



Le bilan technique des actions

Compartiment berges et ripisylve

Année programme	Année réalisée	Travaux
2016	2020	Forfait lutte piétinement : 1 220 ml de NZ / 2 descentes à Faye l'Abbesse (La Fontenille)
2018	2020	Forfait lutte piétinement : 1 208 ml de NZ / 4 pompes de prairie à Chiché / Faye l'Abbesse (Moulin Aumont)
2018	2020	Forfait plantation ripisylve : 44 plants d'arbres et d'arbustes / dalles / Agrafes / bambou à Boussais (La Dame), Glénay (Moulin Encrué) et Faye l'Abbesse (Rochette)
2020	2021	Forfait lutte piétinement : 1 700 ml NZ / 3 pompes / 1 passage à gué Faye l'Abbesse - Glénay (Le Pont de Châtillon)
2020	2021	Forfait plantation ripisylve : dalles + agrafes pour le bassin versant
2018	2021	Forfait plantation ripisylve : 121 plants d'arbres et d'arbustes à Glénay (Encrué)
2021	2022	Forfait lutte piétinement : 2 passages à gué à Chanteloup - La Chapelle-St-Laurent (Le Bas Puidéry) et 1 pompe solaire / 1 bac / 1 poste clôture à Luzay (Gué du Peu et Aval Donneuil)
2020	2020	Forfait retrait embâcles : 30 sites sur 10 jours sur le bassin versant
2021	2021	Forfait retrait embâcles : 8 sites sur 2,5 jours sur le bassin versant
2022	2022	Forfait retrait embâcles : 10 sites sur 3 jours sur le bassin versant

Le bilan technique des actions

Compartiment berges et ripisylve

En trois ans, cela représente 4 128 ml de clôture ; 7 pompes de prairie ; 1 système solaire avec bac ; 3 passages à gué ; 2 descentes empierrées et 165 plants d'arbres et d'arbustes plantés.



Le bilan technique des actions

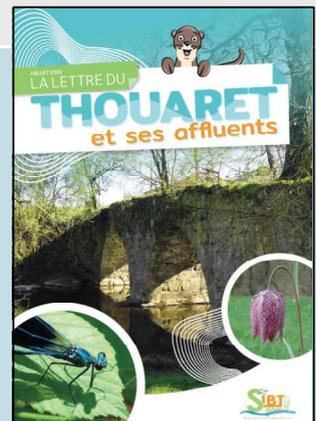
La communication

Année programme	Année réalisée	Actions / Animation
Pas programmée	2022	Plantation chez un riverain avec école communale à Chiché
2018 et 2022	2021/2022	Lettre du Thouaret à destination des riverains, des usagers et des partenaires

Cette lettre a été envoyée à environ 730 propriétaires riverains.

Des exemplaires ont également été distribués aux élus du territoire.

Il est prévu d'éditer une lettre par an.



Le bilan technique des actions

Les indicateurs de suivi et études complémentaires

Année programme	Année réalisée	Actions
2020	2021/2022	Etude sur les principaux affluents du Thouaret (147,8 km de ruisseaux prospectés)
2020	2021	Thermomètres enregistreurs pour l'ensemble du bassin versant
2020	2022	IPR à Chiché - Faye l'Abbesse et à Luzay
2020	2022	I2M2 / IBD à Chiché - Faye l'Abbesse et à Luzay



IPR à Parnay (Luzay)

Le bilan financier des actions

Actions	Dépenses prévisionnelles 2020-2022	Dépenses engagées 2020-2022	Pourcentage de réalisation
Restauration morphologique et continuité dont études	309 468,00 €	206 134,53 €	66,6%
Animation et communication	89 100,00 €	80 660,83 €	90,5%
Suivi qualité CE	9 000,00 €	6 956,10 €	77,3%
Entretien CE et berges	32 400,00 €	23 112,00 €	71,3%
TOTAL	439 968,00 €	335 721,46 €	72%

Le bilan financier des actions

Globalement, le taux de réalisation est plutôt satisfaisant. Les écarts peuvent se justifier par :

- des économies qui ont été réalisées grâce à la Loi Warsmann (l'enquête publique n'étant plus obligatoire). Ainsi, un budget de 12 000 € n'a pas été dépensé. Un porter à connaissance pour Maulais et une Déclaration d'Intérêt Général sans enquête pour les affluents ont suffi.
- A cause de la COVID 19, le planning a été bouleversé : l'enquête publique a été reportée de plusieurs mois. Le Contrat a ainsi été signé en octobre 2020 et l'arrêté préfectoral a été pris le 15 janvier 2021. Certaines actions programmées en 2020 ont donc été réalisées en 2021.
- Des actions n'ont pas pu se faire par manque d'accord des riverains. Ce sont principalement les actions de la restauration écologique qui sont concernées.
- Un manque de temps pour le technicien de rivière, qui n'est qu'à mi-temps sur le poste, d'où peut-être un programme trop ambitieux par rapport au temps disponible. Cet élément sera pris en compte dans la suite du programme.

Le deuxième CT du Thouaret : 2023-2025

Les actions importantes prévues dans la seconde partie du programme du CT 2020-2025 concernent principalement des actions de restauration de la continuité écologique sur les ouvrages hydrauliques suivants :

- L'ouvrage de Parnay : refus des propriétaires pour faire l'étude préalable ;
- L'ouvrage du Pont Roman : refus des propriétaires pour faire l'étude préalable ;
- Les ouvrages de la Marchetière, la Toupetière, Soudun et Gué de Soudun : il était envisagé d'intervenir sur ces 4 ouvrages qui ne disposent pas d'existence légale.

Le reste du budget est pour le forfait lutte contre le piétinement, l'animation et la communication du contrat.



Ouvrages de Parnay et du Pont Roman



Ouvrage du gué de Soudun, ouvrage de Soudun, ouvrage de la Toupetière et ouvrage de la Marchetière

Comité de pilotage du CT du Thouaret du 29 novembre 2022

Etude diagnostique sur les affluents du Thouaret

réalisée en 2021 dans l'objectif de travailler sur les têtes de bassin

Proposition d'orienter le CT 2023-2025 sur l'objectif 10 : « Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires ».

La stratégie territoriale du programme d'actions du Thouaret 2020-2025 mentionne d'ailleurs « L'étude diagnostique sur les affluents va engendrer la mise en place d'un programme d'actions favorable à la restauration de la tête de bassin du Thouaret. »

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
PROGRAMME D'ACTIONS CT DU THOUARET. 2023-2025

	2023		2024		2025		TOTAL	Financement sur le TIC			
	Unité	nombre	Coût TTC	nombre	Coût TTC	nombre		Coût TTC	Taux	Montant	Taux
Bassin du Thouaret			4 000,00 €		- €		- €		4 000,00 €		
ETUDES COMPLEMENTAIRES			4 000,00 €		- €		- €		4 000,00 €		800,00 €
Ouvrage du Gué de Soudun	u		4 000,00 €					50%	2 000,00 €	20%	800,00 €
Sous bassin du ruisseau de Boismé			77 122,00 €		102 862,00 €		90 492,00 €		270 476,00 €		77 841,80 €
ACTIONS CONTINUEE ET LIGNE D'EAU			13 680,00 €		82 362,00 €		11 160,00 €		107 202,00 €		21 440,40 €
circulation piscicole petit ouvrage	u					3	10 800,00 €	50%	5 400,00 €	20%	2 160,00 €
effacement petit ouvrage	u	2	1 080,00 €	1	2 400,00 €			50%	1 240,00 €	20%	496,00 €
remplacement ouvrage	u		12 000,00 €				12 000,00 €	50%	6 000,00 €	20%	2 400,00 €
restauration lit dans talweg naturel	ml			368	25 962,00 €		25 962,00 €	50%	12 981,00 €	20%	5 192,40 €
rétablissement continué	u			1	54 000,00 €		54 000,00 €	50%	27 000,00 €	20%	10 800,00 €
retail d'ouvrage de franchissement	u		600,00 €			1	340,00 €	50%	480,00 €	20%	192,00 €
ACTION LIT MINEUR			- €		11 100,00 €		6 552,00 €		17 652,00 €		3 530,40 €
restauration morphologique R2	ml					182	6 552,00 €	50%	3 276,00 €	20%	1 310,40 €
restauration morphologique R3	ml			185	11 100,00 €			50%	5 550,00 €	20%	2 220,00 €
ACTIONS ANNEXES ET LIT MAJEUR			600,00 €		- €		- €		600,00 €		- €
mare à restaurer	u	1	600,00 €					50%	300,00 €	0%	- €
ACTION BERGES ET RIPISYLVE			20 042,00 €		5 400,00 €		68 780,00 €		94 222,00 €		47 111,00 €
aménagement abreuvoir	u	2	5 400,00 €	2	5 400,00 €			50%	11 475,00 €	20%	4 520,00 €
franchissement bovin	u	2	4 800,00 €			13	31 200,00 €	50%	18 000,00 €	20%	7 200,00 €
pose de clôture	ml	1367	9 842,00 €			3532	25 430,00 €	50%	17 636,00 €	20%	7 054,40 €
ETUDES COMPLEMENTAIRES			28 800,00 €		- €		- €		28 800,00 €		5 760,00 €
étude ouvrage	u	2	12 000,00 €					50%	6 000,00 €	20%	2 400,00 €
étude talweg	u	2	16 800,00 €					50%	8 400,00 €	20%	3 360,00 €
INDICATEURS DE SUIVI			14 000,00 €		4 000,00 €		4 000,00 €		22 000,00 €		- €
Pêches électriques FD79	u	2	4 000,00 €	2	4 000,00 €	2	4 000,00 €	50%	6 000,00 €		- €
tarifait indicateurs suivi biologique	u	1	10 000,00 €					50%	5 000,00 €	0%	- €
Sous bassin du ru de la Croix Guillot			9 000,00 €		- €		- €		9 000,00 €		1 800,00 €
ACTIONS CONTINUEE ET LIGNE D'EAU			9 000,00 €		- €		- €		9 000,00 €		1 800,00 €
débouage du lit	ml	23	9 000,00 €					50%	4 500,00 €	20%	1 800,00 €
Sous bassin du ru de l'Etang Fourreau			- €		- €		21 270,00 €		21 270,00 €		2 574,00 €
ACTIONS CONTINUEE ET LIGNE D'EAU			- €		- €		480,00 €		480,00 €		96,00 €
effacement petit ouvrage	u					2	480,00 €	50%	240,00 €	20%	96,00 €
ACTION LIT MINEUR			- €		- €		7 290,00 €		7 290,00 €		1 458,00 €
restauration morphologique R2	ml					243	7 290,00 €	50%	3 645,00 €	20%	1 458,00 €
ACTION BERGES ET RIPISYLVE			- €		- €		5 100,00 €		5 100,00 €		1 020,00 €
aménagement abreuvoir	u					2	2 700,00 €	50%	1 350,00 €	20%	540,00 €
franchissement bovin	u					1	2 400,00 €	50%	1 200,00 €	20%	480,00 €
ETUDES COMPLEMENTAIRES			- €		- €		8 400,00 €		8 400,00 €		4 200,00 €
étude talweg	u					1	8 400,00 €	50%	4 200,00 €	0%	- €
ensemble bassin versant			45 200,00 €		44 200,00 €		94 200,00 €		188 600,00 €		5 000,00 €
tarifait embâcles	u		8 000,00 €		8 000,00 €		8 000,00 €	0%		0%	
Etude bilan	u					1	50 000,00 €	70%	35 000,00 €	10%	5 000,00 €
Animation CT	u		28 700,00 €		28 700,00 €		28 700,00 €	60%	51 660,00 €	0%	- €
Communication CCT	u	13	2 500,00 €	13	2 500,00 €	13	2 500,00 €	60%	4 500,00 €	0%	- €
Communication	u		6 000,00 €		5 000,00 €		5 000,00 €	60%	9 600,00 €	0%	- €
TOTAUX ACTIONS			135 322,00 €		147 062,00 €		205 962,00 €		488 344,00 €		88 015,80 €



Merci de
votre
attention



Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la CLE du 8 novembre 2022
2. Organisation et modalités enquête publique SAGE Thouet
3. Avis demande OUGC TTA – report atteinte volumes prélevables
4. Validation rapport activité CLE 2022
5. Information : Bilan intermédiaire CT milieux aquatiques Thouaret
6. **Information : Lancement étude HMUC Thouet**
7. Informations et questions diverses



Récolte données – structures contactées (mail et/ou tel.):

- **AEP** : CASVL, SPL Cébron, SEVT, SECO, SVL, synd. Mauges Gâtine, Eaux de Vienne
- **Assainissement** : Agglo Cholet, CASVL, CA2B, CCAVT, CCPG, CCT, SMEG, Eaux de Vienne
- **CTMA** : CASVL, CA2B, SMVT, SIBT, Dive
- **OUGC** : TTA et Dive
- **Milieux** : FDPPMA 79-49-86
- **Institutions** : DDT 79-49-86, AELB
- ...

À venir :

Réunions comité technique, Bureau CLE : « Données techniques, découpage unités gestion » et « ateliers méthodes »

structure		Prénom NOM	autres
SAGE Thouet	CLE	Olivier CUBAUD	
	CLE	Eric MOUSSERION	
	CLE	Bruno LEFEBVRE	
	SAGE	Pierre PEAUD	
	SAGE	Yassine ENNABO	
Département	79	Soizic PAUTRET	
	49	Alice REUILLON	
	86	Vincent BLU	
AELB		Florence BARRE	
DDT	79	Lionel CHARTIER	
	49	Géraldine GELLE	Marc ANDRE Philippe GUILBAUD (données)
	86	Rodolphe PINIER (usages)	Catherine AUPERT (phase 2-3, milieux) Géraldine LEMARCHANT
DREAL	Nouvelle-Aquitaine	Olivier DEBINSKI	Rémi ROUILLAT
OFB	Pays de la Loire	Mickaël BLOT	Hélène DESOBEAU
	Nouvelle-Aquitaine	Gaëtan GOTANEGRE	
ARS	Pays de la Loire	Hélène VIDEAU	
	Nouvelle-Aquitaine	Sitina MZE MOGNE	
FDPPMA	Pays de la Loire	Christophe BORDES	Franck PICARLE (en renfort si besoin)
		Nicolas CHATARD	
		Brice NOWOSIELKI	
APN	Poitou Charentes Nature		
	Sauvegarde Anjou		
OUGC	ADIV	Elodine PATRIER	
	TTA	Morgane LEBRAULT	Alexis GROSELLER
Irrigants	AIRB	Thomas AUBRUN	
Chambre agriculture	79	OUGC TTA	
	49		
	86	Isabelle SAUVION	Chloé SCHMITT

Usagers	UFC Que Choisir	Paul PAULY CALLOT
	SYPOVE	Daniel FERRET
	Amis de Moulins	Boris LUSTGARTEN
BRGM		
Collectivités : AEP, Assainissement, Milieux Aquatiques	CCT	Delphine MAISONNEUVE
	SPL Cébron	Claire VRIGNAUD
	SEVT	Charlotte JOUOT
	Eaux de Vienne	
	CASVL	David LAURENDEAU
	SMVT	Guillaume CHARRAUD
	CA2B	Guillaume KOCH
	SIBT	Vanina SECHET
	CA2B	Emmanuel GUERY
	CCAVT	François Xavier BARBEZAT
PNR	Loire-Anjou-Touraine	Pascal QUENIOT
	Gâtine	Diane DELGADO



Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 8 novembre 2022
2. Organisation et modalités enquête publique SAGE Thouet
3. Avis demande OUGC TTA – report atteinte volumes prélevables
4. Validation rapport activité CLE 2022
5. Information : Bilan intermédiaire CT milieux aquatiques Thouaret
6. Information : Lancement étude HMUC Thouet
7. **Informations et questions diverses**

Informations / Questions diverses

7. Infos/Questions diverses

Dossiers portés à la connaissance de la CLE :

Projet de régularisation de plans d'eau situés au lieu-dit « La Coltière » à Secondigny

-> transmission du dossier par mail le 22/02 - date limite observations CLE le 15/03

Projet de régularisation d'un forage domestique en forage d'irrigation sur la commune de Borcq-sur-Airvault

-> transmission du dossier par mail le 27/02 – date limite observations CLE le 17/03



Merci de votre attention